



RUE LA BOÉTIE

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R
23 JUIN 2008

N° DE DÉPOT

55169

**RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 13 mai 2008 avait approuvé un projet d'augmentation de capital pour un montant total, prime incluse, de 10.000.000.000 € et conféré au Président et au Vice-Président les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et modalités de cette opération à réaliser en une ou plusieurs fois dans les 26 mois.

Après avoir constaté que le capital actuel de 1.746.362.300 euros divisé en 873.181.150 actions de 2 euros de valeur nominale chacune était intégralement libéré, nous décidons de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation générale sus visée.

En conséquence, il vous est proposé de souscrire à cette augmentation de capital de quatre cent soixante-seize millions cinq cent soixante dix neuf mille deux cent vingt euros (476.579.220 €), par émission de deux cent trente-huit millions deux cent quatre vingt-neuf mille six cent dix (238.289.610) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune, **à libérer intégralement lors de leur souscription**, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

L'émission des actions sera assortie d'une prime d'émission de douze euros et dix centimes (12,10 €) par action. Le montant de la souscription s'élèvera par suite à quatorze euros et dix centimes (14,10 €) par action correspondant à un montant global de souscription de trois milliards trois cent cinquante-neuf millions huit cent quatre vingt trois mille cinq cent un euros (3.359.883.501,00 €).

La souscription des actions nouvelles vous est réservée par préférence à titre irréductible à raison de deux mille sept cent trente cinq (2.735) actions nouvelles pour dix mille vingt deux (10.022) actions anciennes.

Vous pourrez également souscrire à titre réductible. Ce droit de souscription à titre réductible s'exercera conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront reçues au siège social **du 20 juin 2008 au 03 juillet 2008 inclus.**

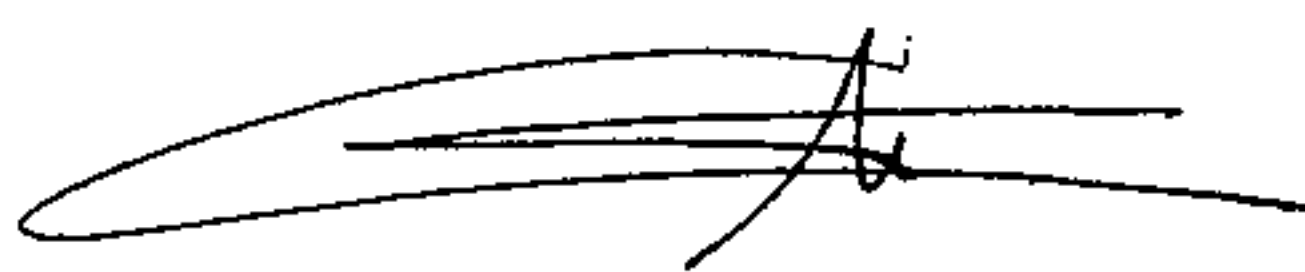
Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} juillet 2008. Elles seront totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Toutefois, la souscription pourra être close par anticipation dès que tous les droits à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport, qui a été signé, après lecture par le Président et le Vice-Président.

Paris, le 17 juin 2008.

Le Vice-Président

A stylized signature consisting of several horizontal strokes and a final upward flourish.

Jean-Paul CHIFFLET

Le Président

A stylized signature with a prominent vertical stroke and a series of loops.

Jean-Marie SANDER